

**Arrêté n°2025-2889 modifiant l'Arrêté n°2021-4990
portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Occitanie**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;
- Vu** le décret n°2021-847 du 26 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-4990 modifié du 28 octobre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2022-0448 du 16 janvier 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2023-6410 du 15 décembre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D.1432-28 du Code de la Santé Publique ;

Considérant les propositions de désignations des représentants pour chaque collège ;

ARRETE

Article 1 : Le 2ème collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend 19 membres :

- 2a : Neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Gérard REYSSEGUIER Association Sésame Autisme Haute-Garonne	Mme Annie MORIN France REIN OCCITANIE LR	M. Mohammed GHADI Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS)
Pr Jean-Michel BRUEL France Assos Santé OCCITANIE	Mme Gèneviève CANAPA Présidente Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) 11	Mme Jacqueline PARIS Association Vivre Mieux le Lymphœdème (AVML) Montpellier
M. André GUINVARCH Président Union Régionale des Associations Familiales (URAF) OCCITANIE	M. Michel Francis ARNOULD Adhérent bénévole CDAFL 81 Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)	Mme Josiane VOIRIN Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Gard
Mme Laurence POCHARD Comité de l'Hérault Ligue nationale contre le cancer	M. Yves VILLENEUVE Comité de l'Ariège Ligue nationale contre le cancer	M. Bernard DELPECH Vice-Président Délégué Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) Haute-Garonne
Sera désigné ultérieurement	M. Bernard DALION Président Comité régional fédéré pour le don de sang (CRLR) Fédération Française pour le don du sang	Sera désigné ultérieurement
Mme Ginette ARIAS Présidente France Alzheimer Haute- Garonne	Mme Denise STRUBEL Vice-Présidente France Alzheimer Gard	Mme Angélique VINOLAS Association Française contre les Myopathie (AFM Téléthon) OCCITANIE
M. Michel DARDE UFC QUE CHOISIR Montpellier	Mme Michèle CASTAN Présidente Génération mouvement Lozère	Sera désigné ultérieurement
Mme Josette ARVIEU Déléguée Départementale UNAFAM 31	Mme Madeleine TEISSEDRE Déléguée Départementale UNAFAM 34	Mme Amandine MALLET Bon Pied Bon Œil Toulouse
M. Florian GUZDEK Vice-Président Association des Accidentés de la vie FNATH 66	M. Bertrand VERINE Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF-LR) Languedoc Roussillon	Sera désigné ultérieurement

Le reste sans changement

Article 2 : Le 6ème collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend 10 membres :

- 6d : Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	1er Suppléants	2ème Suppléants
Mme Cathy JARROUX Directrice Promotion Santé OCCITANIE	Mme Martine LACOSTE Fédération Addiction OCCITANIE	M. Dominique KELLER Président régional Association Addictions France OCCITANIE
M. Pierre-Jean GRACIA Mutualité Française OCCITANIE	Pr Florence COUSSON-GELIE Directrice scientifique EPIDAURE Montpellier	Mme Sylviane LARTIGUE Directrice Association Ensemble Castres

Le reste sans changement

Article 3 : Le 7ème collège des offreurs des services de santé comprend 38 membres

- 7b : Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Pascal DELUBAC Directeur Général Clinique St Pierre Perpignan FHP	M Fabrice DERBIAS Président Clinique de L'Union Saint Jean FHP	Dr Serge CONSTANTIN Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez FHP
Dr Clément CAPDEVILA Président de la CME Clinique St Jean Sud de France St Jean de Védas FHP	Dr Claire BRENIER-CAVAILLON Présidente de la CME Clinique des Minimes Toulouse FHP	Dr Sébastien FOURNIER-FAVRE Président de la CME Polyclinique Saint Roch Montpellier FHP

Le reste sans changement

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-4990 modifié relatif à la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie demeurent inchangées.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 6 : Le Directeur de la direction des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques, de l'Inspection Contrôle et de la Qualité de l'ARS et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 16 mai 2025
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Didier JAFFRE